

PROCES VERBAL SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025

Présents : Mr de Vallavieille, Mr Lesseline, Mme Lepetit, Mr Jamet, Mr Marie, Mme Rolland, Mr Dubourg, Mr Vasche, Mme Cardine, Mme Plaisance-Dubois, Mr Férey, Mr Leconte,

Excusés : Mme Postel, Mr Després,

Pouvoir : Mme Postel à Mr Dubourg

Secrétaire de séance : Mme Lepetit.

En début de séance M. le Maire revient sur le repas des aînés qui s'est passé dans une ambiance conviviale et remercie l'ensemble des personnes qui ont œuvré pour sa réalisation aussi bien dans sa préparation avec une salle agréable que le service et la remise en état.

Approbation du Procès-verbal du 30 septembre 2025.

1. DELIBERATION ASSURANCE DU PERSONNEL

Le contrat pour l'assurance qui nous permet d' être remboursé en cas d' arrêt maladie du personnel avec Gras Savoye arrivait à échéance.

Lors d'un précédent conseil municipal, nous avons accepté que le centre de Gestion nous apporte leur proposition sur une étude comparative des prix de différentes assurances.

Le Centre de gestion nous suggère un contrat négocié avec CNP assurances pour les mairies qui le souhaitaient.

Les tarifs passent de :

- Titulaire de 8.08% à 7.40%
- Non titulaires de 1.58% à 1.06%

Les garanties sont similaires à celles que nous avons avec l'ancien contrat.

Le Conseil accepte de déléguer cette souscription au Centre de gestion

2. ETUDE DES DEVIS POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Deux devis nous ont été transmis par Sotelec.

- Le premier devis concerne l'éclairage public. Le Conseil a voulu envisager de remettre la lumière la nuit sur une période plus longue tout en contenant la facture d'électricité. Ce devis se monte à 14 902.73 TTC. Il y aura un système d'horloge astronomique qui enclenche l'éclairage à la nuit tombée. Il reste encore beaucoup de travail pour bien cerner les besoins et les possibilités. Le Conseil accepte ce devis
- Le deuxième devis concerne des réparations au pôle de vie des poteaux dégradés et du câble volé. Celui-ci se monte à 6 724.21 TTC. Le Conseil préfère attendre la fin des travaux de l'ombrière de façon à pouvoir bien cerner les travaux à faire.

3. DELIBERATION DU TARIF DE LA LOCATION DU POLE DE VIE.

Monsieur le Maire avait demandé à Mme Plaisance-Dubois de se renseigner sur les prix des locations des salles des fêtes pratiqués sur les communes aux alentours et à caractéristiques identiques à la nôtre (nombre de places assises, superficie...). Nous la remercions pour ce travail qui nous permet d'avoir une base de travail pour réévaluer les tarifs inchangés depuis le 01/01/2023.

Ceux -ci seront donc de :

a) Locations privées :

- Le WE de 350.00€ à 450.00€

- 1 journée de 200.00€
- Cuisine de 100.00€ à 150.00€
- Petite salle de 100.00€ à 200.00€
- Caution ménage de 100.00€ à 200.00€
- Caution dégradation de 600.00€ à 800.00€

b) Location associations :

- 1^{ère} location :
 - ✓ Salle gratuite
 - ✓ Cuisine de 50.00€ à 75.00€
 - 2^{ème} location :
 - ✓ Salle de 150.00€ à 200.00€
 - ✓ Cuisine de 50.00€ à 75.00€
 - 3^{ème} location
 - ✓ Plein tarif
 - Caution
 - ✓ Ménage 200.00€
 - ✓ Casse de 600.0€ à 800.00€
- c) Tarif vin d'honneur et autres à la journée
- Grande salle de 150.00€ à 300.00€
 - Petite salle 100.00€ à 200.00€

d) Petite salle d'Utah

Cette salle ne répond plus aux normes de sécurité et nous attendons la visite de vérification de façon à pouvoir établir la liste des travaux à y faire. Elle ne sera plus louée jusqu'à nouvel ordre.

4. DELIBERATION TAUX DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Considérant qu'en 2025 le coefficient avait été fixé forfaitairement et qu'à compter de 2026 il est appliqué sur la base des performances de l'année N-2 (2024). Selon les données de l'Agence de l'Eau le coefficient de performance Assainissement collectif en 2026 sera de 0.55. Sachant que la contre-valeur correspond au tarif de l'agence de l'eau X coefficient qui peut être modulé par l'agence de l'eau chaque année, il est important d'en tenir compte pour le budget assainissement. L'agence de l'eau nous a informé que son tarif passe de 0.089 à 0.356 pour 2026, et que notre coefficient de modulation global serait de 0.55 contre 0.3 l'an passé. La contre-valeur calculée donne donc un montant de 0.1958€ par m3.

Le conseil municipal décide donc d'appliquer ce montant de 0.1958€ par m3 à compter du 1er janvier 2026.

5. DEMANDE DE SUBVENTION

Le collège demande une subvention de 1000.00€ sur un budget de 5000.00€ pour l'activité danse organisée par le Trident.

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande.

6. ENQUETE PUBLIQUE CULTURES MARINES

M. Lefevre Lionel demande le transfert d'une concession de St Martin à Utah. Celle-ci sera entre deux autres concessions. Le Conseil donne son accord de principe à l'enquête publique

7. QUESTIONS DIVERSES

a) Vente terrain

Mme Colette Noël vend une parcelle ZT40 de 195.00m² pour 1.00€ symbolique auquel s'ajoutera les frais de notaire. Cette acquisition est une régularisation d'un dossier soumis au conseil en 2002. Le conseil donne son accord.

b) Musée

Il a été demandé à Talents Travel de refaire la brochure souvenir. Le devis pour sa refonte et sa mise à jour est de 3 744.00€. Le Conseil accepte ce devis

Un devis va être demandé pour changer le projecteur du film sur le mur de la barge
Le Conseil accepte cette demande

c) Centre social Accueil

Nous avons reçu les remerciements pour notre subvention de 1.00€ par habitant

d) Les poubelles

Il y a beaucoup de questions en suspens. Comment financer les containers mis à disposition des touristes et où les mettre. Comment éviter que les poubelles des habitants soient remplies de façon « sauvage ». Comment éviter les dépôts non autorisés. Monsieur le Maire a rencontré les responsables de la communauté de communes sur ce sujet et des aménagements devront avoir lieu.

e) Droit de préemption

La maison de Mme Shotton est à vendre. Le Conseil ne souhaite pas user de son droit de préemption.